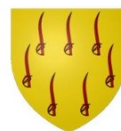


COMMUNE DE SABARAT

ARIEGE



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017

L'an **deux mille sept**, le 24 juillet à **21h00**, le Conseil Municipal légalement convoqué le **20 juillet 2017** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Laurent MILHORAT**, Maire.

Étaient présents : M. MILHORAT Laurent, M. DUPONT Christophe, Mme LACANAL Carole, Mme BARRE Patricia, M. ESQUIROL William, Mme MARROT Berthe, M. PUIGCERNAL Joseph, M. SUBRA Michel, Mme VERGE Hélène.

Était absent excusé : M. BAQUIE Christophe, M. REY Didier.

Était représenté : M. BAQUIE Christophe par Mme MARROT Berthe.
M. REY Didier par M DUPONT Christophe.

Secrétaire de séance : Mme LACANAL Carole.

Mr MILHORAT, Maire, remercie les élus de leur présence et après s'être assuré que le quorum est atteint, il ouvre la séance à vingt une heures.

ORDRE DU JOUR SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2017

- Demande subvention Région Occitanie - Action en faveur de l'école
- Choix du cabinet étude aménagement 4 chemins et rues adjacentes
- Décision modificative BP2017 – Section Investissement
- Questions diverses :
 - Investissement 2017.
 - Coupure Éclairage Public.
 - Chemin de la Ligne.
 - Rue du Moyen Age.

DEROULEMENT DE SEANCE

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu de séance du 07 juin 2017.

Voté à l'unanimité

2 – DEMANDE SUBVENTION FRI REGION OCCITANIE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération 28 novembre 2016 avait décidé de mettre en place des actions en faveur de l'école : aménagement cour de l'école primaire (goudronnage et mise en place d'un préau), changement PC portables et achat d'un frigo pour la cantine.

Il informe le conseil municipal du coût révisé des actions en faveur de l'école ainsi que des subventions déjà acquises. En effet, des dépenses non prévues lors des premières demandes de subventions se sont rajoutées : obligation de faire appel à un architecte pour le dépôt du permis de construire, mise en place d'une plateforme pour le préau, mise en place de pieux et augmentation du réseau pluvial en particulier.

Suite au refus de la Région de donner une suite favorable à la demande de subvention pour les actions en faveur des monuments religieux, monsieur le Maire s'est entretenu avec Monsieur Kamel CHIBLI, vice-président de la Région Occitanie, qui lui a indiqué que les orientations de la nouvelle région en matière de subvention avaient changées.

Il lui a indiqué que la Région ne subventionnée plus les réparations. Monsieur le Maire, lui a alors demandé s'il pouvait attribuer une subvention pour les actions en faveur de l'école au vu de l'augmentation du coût. Monsieur CHIBLI lui a répondu qu'il défendrait ce dossier auprès des instances de la Région.

Il propose donc aux membres du Conseil Municipal de demander une subvention d'investissements au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI) pour l'année 2017 :

Action en faveur de l'école : 33 554,50 € HT

- Aménagement cour de l'école primaire : 27 334,50 € HT
 - ❖ Architecte (Dépôt PC) : 2 350 € HT
 - ❖ Préau structure bois : 5 637,50 € HT
 - ❖ Toit Préau : 6 719 € HT
 - ❖ Reprofilage et goudronnage cours : 12 628 HT
- Changement PC portable : 5 390 € HT
 - ❖ 10 PC Portables prix unitaire 539 € HT
- Achat Frigo Cantine: 830 € HT

Financements :

Partenaires	Taux	Montant HT
État (DETR)	35 %	11 776 €
Conseil Régional (FRI)	23,5 %	7 867 €
Conseil Général (FDAL)	21,5 %	7 200 €
Total partenaires		26 843 €
Fonds propres	20 %	6 683 €
Total HT		33 554,50 €

DELIBERATION PROPOSEE

OBJET: DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FOND REGIONAL INTERVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de financer les actions en faveur de l'école par l'intermédiaire du Fond Régional d'Intervention.

ACTION EN FAVEUR DE L'ÉCOLE

- Aménagement cour de l'école primaire : Goudronnage et mise en place d'un préau
- Changement PC portable
- Achat Frigo

Coût prévisionnel du projet :

Action en faveur de l'école : 33 554,50 € HT

- Aménagement cour de l'école primaire : 27 334,50 € HT
 - ❖ Architecte (Dépôt PC) : 2 350 € HT
 - ❖ Préau structure bois : 5 637,50 € HT
 - ❖ Toit Préau : 6 719 € HT
 - ❖ Reprofilage et goudronnage cours : 12 628 HT
- Changement PC portable : 5 390 € HT
 - ❖ 10 PC Portables prix unitaire 539 € HT
- Achat Frigo Cantine: 830 € HT

Financements :

Partenaires	Taux	Montant HT
État (DETR)	35 %	11 776 €
Conseil Régional (FRI)	23,5 %	7 867 €
Conseil Général (FDAL)	21,5 %	7 200 €
Total partenaires		26 843 €
Fonds propres	20 %	6 683 €
Total HT		33 554,50 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE le plan d'action en faveur de l'école de SABARAT;

APPOUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé;

SOLLICITE une subvention d'investissement de 7 867 € auprès de la Région Occitanie dans le cadre du Fond Régional d'Intervention (FRI);

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité

3 – CHOIX CABINET ETUDE AMENAGEMENT 4 CHEMINS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la session du 17 avril 2017, il avait été proposé de lancer une étude de faisabilité pour un aménagement routier concernant Les Quatre Chemins et les routes adjacentes (Roue de Daumazan, Route de Pailhes, Route du Carla et tronçon Quatre Chemins-Mairie).

Cette étude permettrait à la municipalité d'aménager et de sécuriser ce tronçon de la traverse de Sabarat. De plus, cette étude globale permettrait d'avoir un projet d'ensemble uniforme et pensé dans son ensemble (embellissement identique et sécurisation globale de l'aménagement).

La municipalité pourrait, selon le coût, phaser en plusieurs tronçons ce qui permettrait de lisser les coûts et de bénéficier de plusieurs subventions.

Ceci permettrait surtout de savoir si la commune a les capacités financières de réaliser un tel aménagement.

Après réception des représentants du PNR en compagnie de Monsieur SUBRA et suite à leur proposition de grouper l'étude de faisabilité de l'aménagement des Quatre Chemins et l'étude de réhabilitation des centres bourgs en zone inondable lancé par la communauté des communes et dont Sabarat sera le site pilote, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas donner suite à la réalisation de l'étude par le PNR. Il évoque aussi pour justifier ce rejet les délais et les coût non induit (déplacements, coûts de fonctionnement, ..).

Monsieur le Maire a demandé un plusieurs devis à trois cabinets d'étude :

- **TASSERA** : (Cabinet qui a déjà travaillé pour la mairie lors de l'aménagement de la traverse du centre-bourg.)
 - Pas de détail de la mission
 - Etude Faisabilité : 8 100 € HT soit 9 720 € TTC.
- **OTCE** :
 - Levée Topo : 2 160 € HT
 - 4,5 jours Technicien
 - Etude Faisabilité : 4 555 € HT
 - 3,75 jours Technicien – 4,75 jours Ingénieur.

Total Prestation : 6 715 € HT soit 8 058 € TTC.

- **2AU :**

Levée Topo : 3 500 € HT

Etude Faisabilité : 6 440 € HT

8 jours Technicien – 3 jours Ingénieur.

Total Prestation : 9 540 € HT soit 11 928 € TTC.

Monsieur le maire propose soit de délibérer pour le lancement de l'étude par le cabinet OTCE.

Pour information, l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet PROJETUDE pour la traverse du centre bourg avait coûté 3 520 € HT soit 4 209,92 € TTC.

Monsieur SUBRA évoque le peu de lisibilité des offres remises par les cabinets.

Après débat sur les différentes offres et sur les missions que la commune veut confier au cabinet d'étude, le conseil municipal décide :

- de réunir la commission communale travaux
- de demander aux cabinets d'étude un rendez-vous pour préciser leur prestation
- de reporter le choix du cabinet d'étude à la prochaine réunion du conseil municipal.

4 – DECISION MODIFICATIVE BP2017/003 – SECTION INVESTISSEMENT
--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'obligation de faire appel à un architecte pour le dépôt du permis de construire, il est nécessaire de revoir les crédits affectés à la ligne 2031 - Frais d'étude.

Lors du BP 2017 cette ligne avait été créditée de 9 720 €.

Suite à la décision du conseil municipal de reporter le choix du cabinet d'étude pour l'étude de la traverse des Quatre Chemins, la décision modificative du BP2017 sera prise plus tard (lors du choix du cabinet d'étude et du montant de la prestation).

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Investissement 2017 : actions en faveur des monuments religieux : les travaux des édifices religieux, nous avons eu les réponses pour les demandes de subventions déposées auprès de la Région et du Département.

Département de l'Ariège : 4 000 € de FDAL

Région Occitanie : Pas de FRI - Pas dans les nouveaux critères de la Région.

Pour rappel le coût prévisionnel du projet (restauration du toit de la sacristie de l'église, restauration du porche d'entrée du cimetière protestant et achat d'une tondeuse autoportée) était de 11 397 € HT soit 13 676 € TTC.

Le conseil municipal demande à monsieur le Maire de voir si les estimations pour ces travaux de réparation du toit de l'église et de l'entrée du cimetière protestant peuvent être revus et de demander à plusieurs artisans des devis pour pouvoir comparer les offres.

- Coupure éclairage public : Depuis le 1^{er} juillet éclairage public coupé à 1h du matin.
Une évaluation sera effectuée début 2017.
La suite de la démarche va être mise en place avec un RDV avec EDF afin de revoir notre politique tarifaire pour l'éclairage public (forfait pour les écarts).
Du mardi 25 juillet au mardi 1 août, période de la fête locale, l'éclairage public ne sera pas coupé.
- Circulation Fête locale : Pour la fête locale le chemin de la ligne sera réouvert. Débat sur les mesures de circulation à mettre en place pour la semaine de la fête locale et décision suivante :
A partir du mardi 25 juillet 17 heures ouverture du bas de la promenade de l'Ario jusqu'au vendredi 28 juillet 15 heures.
A partir du mardi 25 juillet 17 heures ouverture du chemin de la ligne jusqu'au lundi 31 juillet 12 heures dans le sens de circulation centre de Sabarat vers route du Mas d'Azil.
A partir du mardi 25 juillet 17 heures ouverture de la rue du Miégeville jusqu'au lundi 31 juillet 12 heures dans le sens de circulation D119 vers le centre de Sabarat.
- Chemin de la Ligne : demande au Conseil Départemental de l'Ariège pour la session du chemin après remise en l'état.
- Rue du Moyen Age : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a prévenir les propriétaires de ces biens pour leur laisser un délai jusqu'au 15 juillet.
Les propriétaires lui ont envoyé les documents demandés (attestation des propriétaires et de l'entrepreneur pour débiter les travaux fin septembre - début octobre).

Séance levée à 23h00

Fait à SABARAT, le 26 juillet 2017
Le Maire,


Laurent MILHORAT